

	<b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN</b>  <b>Séance du 23 novembre 2017</b>  L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le seize novembre 2017, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.					
<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Exercice :</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b>	<b>14</b>	<b>Votants :</b>	<b>17</b>
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Zohra Rousseau, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, François Levrat					
Représentés :	Taouès Coll représentée par Bernard Gleize, Fabian Lowczyk représenté par Jean-Laurent Panciatici, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain					
Absents :	Huguette Deforeit, Claude Bousquet					
<b>Secrétaire :</b>	Jean-Laurent Panciatici					

A 20h30 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Jean-Laurent Panciatici est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'attribution de marché de travaux. Le conseil municipal autorise cet ajout.

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal du conseil municipal du 20 juin 2017 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Vincent Pain fait une déclaration au nom de la liste « Vauhallan pour tous » :

*« Nous constatons un manque de vie démocratique dans notre commune de Vauhallan.*

*Depuis plusieurs mois, les informations communiquées aux élus ne faisant pas partie du bureau municipal sont quasi inexistantes ou distillées au compte-gouttes au dernier moment.*

*Les sujets communaux sont débattus en "bureau municipal", dont nous avons été volontairement écartés. Le contenu des discussions de ce bureau n'est connu que des seuls participants, les décisions sont prises dans le plus grand secret et donc dans une grande opacité.*

*Aucun document n'est transmis avant les commissions, ne permettant pas de préparer les sujets à traiter et de pouvoir réellement en débattre.*

*Pour ce conseil, par exemple, nous avons appris vendredi dernier par la note de synthèse de ce conseil municipal qu'il y a eu des engagements de plus de 600 000 euros de "décisions municipales" d'investissement sans qu'aucune commission d'appel d'offre n'ait été convoquée et sans qu'aucun justificatif n'ait été transmis aux membres du conseil municipal. Bien nous a pris de demander une explication de ces engagements, puisque nous avons eu lundi soir dernier un document descriptif partiel et que ces engagements feront finalement l'objet d'une délibération ce soir.*

*Autre point. Le dernier conseil municipal rendu obligatoire pour l'élection des délégués et des suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs a eu lieu le 30 juin 2017. Nous notons qu'il n'y a ni ne compte-rendu, ni procès-verbal de ce conseil disponibles sur le site de la mairie et que l'approbation de son compte-rendu ne fait pas partie de l'ordre du jour de ce conseil.*

*Le dernier conseil a donc eu lieu le 30 juin 2017, or, d'après le code général des collectivités territoriales - article L2121-7, "Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre."*

*En conséquence, devant ce non-respect de la loi et un déficit flagrant de vie démocratique sur notre commune, nous avons alerté début novembre par écrit la préfète de l'Essonne et la Sous-Préfète de Palaiseau afin de leur demander d'agir pour rétablir une vie démocratique sur notre commune de Vauhallan.*

*Nous déplorons ce qui se passe à Vauhallan et nous ne sommes plus les seuls. Les citoyens de Vauhallan ne sont pas dupes et prennent conscience du mauvais mode de fonctionnement en place.*

*Par cette déclaration, nous nous positionnons comme les gardiens vigilants de notre vie démocratique locale, en notre nom, et aux noms des habitants de Vauhallan.*

*Pour nous, la consultation et la concertation sont gages d'un bon fonctionnement de nos institutions et de la vie démocratique jusqu'aux échelons les plus bas de notre république ».*

### **32/2017 - Adhésion au service commun « instruction des autorisations d'urbanisme**

Sur présentation de François Hillion, la commune de Vauhallan confie l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

Vincent Pain : quelle est le nombre de dossiers traités ?

François Hillion : environ 40 dossiers par an

Vincent Pain : est-ce que ce dispositif existait avec la CAPS ?

François Hillion : oui et il a été étendu aux communes de moins de 10 000 habitants

Vincent Pain : Quel document s'applique ?

François Hillion : il s'agit du RNU

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention d'adhésion au service commun « Instruction des autorisations d'urbanisme ».

### **33/2017 - Approbation de la charte de la ZPNAF**

François Hillion rappelle que la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) a été instituée par la loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 sur le plateau de Saclay et ses abords immédiats. Elle impose notamment le maintien de 2 300 hectares de terres minimum consacrées à l'activité agricole sur le plateau. Cette ZPNAF s'impose aux PLU et constitue une servitude de non urbanisation.

Par ailleurs, un programme d'actions a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Ce programme a pour objectif de créer les conditions du maintien d'une agriculture dynamique, viable et reliée au tissu local. Les collectivités sont porteuses de plusieurs actions figurant à ce programme.

Au cours des travaux, il est apparu souhaitable que les dispositions réglementaires soient accompagnées d'une vision partagée de l'avenir de l'agriculture et des paysages ; c'est dans cet esprit qu'a été rédigé la charte accompagnée de 28 fiches d'actions pour assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF, assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers et développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 14 voix pour et 3 abstentions (Vincent Pain, Olivier Le Traon et Elia Bernard), prend acte du programme d'action, décide d'assurer conjointement le pilotage des fiches confiées aux EPCI avec les communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc et Saint Quentin en Yvelines et approuve la charte de la ZPNAF.

François Hillion : la ZPNAF est une zone de non urbanisation, elle doit vivre et pouvoir évoluer. La charte permet d'aménager avec les 28 fiches actions. Il s'agit d'une charte numéro 1 avec une clause de revoyure au bout de 6 ans.

Vincent Pain : que devient le côté nord, chemin du Picotois pour les terrains déjà bâtis ?

François Hillion : le bâti reste bâti mais aucune nouvelle construction ne sera autorisée. La commune de Vauhallan n'est pas responsable de la ZPNAF. La ZPNAF est une zone et pas un règlement. Il n'est pas possible de modifier les contours de la zone. La ZPNAF est une servitude comme le site classé de la Vallée de la Bièvre.

Déclaration de Vincent Pain au nom de la liste « Vauhallan pour tous »

*« Les élus de "Vauhallan pour tous" sont d'accord sur l'idée générale de ZPNAF et d'une charte associée pour préserver l'espace agricole et forestier du territoire de la CPS, mais considèrent que le tracé actuel de la ZPNAF de Vauhallan ne prend pas en compte la réalité du terrain et du bâti existant.*

*Nous avons indiqué plusieurs fois que le périmètre de la ZPNAF sur le coteau nord (côté du chemin du Picotois) avec les terrains bâtis est pour nous une aberration qu'il faut corriger.*

*Pour nous, entériner la ZPNAF actuelle met en danger les habitants de la zone du Picotois, dont il faut entre autre ménager l'accès des secours. Comme déjà largement signalé et dénoncé, le PLU en cours de re-rédaction par des membres du bureau municipal doit prendre en compte ce point.*

*Devant l'incertitude concernant ce point qui pour nous est majeur, l'incohérence liée à l'article 4 de la charte, et vu la réponse apportée en séance à notre question sur le sujet comme quoi "il n'y a pas à défendre la situation", les élus "Vauhallan pour tous" décident de s'abstenir pour le vote de cette délibération ».*

### **34/2017 - Numérotation de deux parcelles**

Sur présentation de François Hillion, suite à la division d'une parcelle en deux, il convient de numéroter ces 2 parcelles.

Vincent Pain : pourquoi la commune n'a pas préempté ces terrains ?

François Hillion : Coût du foncier trop important pour le nombre de logements réalisables.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le numéro 21 à la parcelle AD309 et le numéro 2 bis à la parcelle AD 308.

**35/2017 - Dépôt permis de construire Maison des Arts 1**

Sur présentation de François Hillion, afin de créer un lieu de stockage supplémentaire dans la maison des arts 1, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande d'autorisation de permis de construire.

**36/2017 - Demande de subvention auprès d'ORANGE pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication grande rue du 8 mai 1945**

Sur présentation de François Hillion, la commune projette de réaliser des travaux de voirie grande rue du 8 mai 1945 comprenant l'enfouissement des réseaux de télécommunications, des réseaux électriques et la réhabilitation de la voirie.

Vincent Pain : Quel est le pourcentage de subvention ?

François Hillion : nous ne connaissons pas le taux de subvention mais nous demandons le maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'enfouissement des réseaux de télécommunication Grande rue du 8 Mai 1945, sollicite une subvention au taux maximum auprès d'ORANGE UPR Ile-de-France et autorise le maire à déposer ladite demande de subvention.

**37/2017 - Demande de subvention auprès d'ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux électriques grande rue du 8 mai 1945**

Sur présentation de François Hillion, la commune projette de réaliser des travaux de voirie grande rue du 8 mai 1945 comprenant l'enfouissement des réseaux de télécommunications, des réseaux électriques et la réhabilitation de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et d'électricité Grande rue du 8 Mai 1945, sollicite une subvention au taux maximum auprès d'ENEDIS et autorise le maire à déposer ladite demande de subvention.

**38/2017 - Demande de subvention auprès d'ORANGE pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication rue des Caves et rue Française**

Sur présentation de François Hillion, la commune projette de réaliser des travaux de voirie rue des Caves et rue Française comprenant l'enfouissement des réseaux de télécommunications, des réseaux électriques et la réhabilitation de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'enfouissement des réseaux de télécommunication rue des Caves et rue Française, sollicite une subvention au taux maximum auprès d'ORANGE UPR Ile-de-France et autorise le maire à déposer ladite demande de subvention.

**39/2017 - Demande de subvention auprès d'ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux électriques rue des Caves et rue Française**

Sur présentation de François Hillion, la commune projette de réaliser des travaux de voirie rue des Caves et rue Française comprenant l'enfouissement des réseaux de télécommunications, des réseaux électriques et la réhabilitation de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et d'électricité rue des Caves et rue Française, sollicite une subvention au taux maximum auprès d'ENEDIS et autorise le maire à déposer ladite demande de subvention.

## Finances

### **40/2017 - Adhésion au groupement de commande papier de la Communauté Paris-Saclay**

Sur présentation de Bernard Gleize, la communauté d'agglomération Paris-Saclay nous propose d'intégrer un groupement de commandes pour l'achat de papier, dont elle assure le pilotage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de papier et autorise le maire à signer ladite convention.

### **41/2017 - Décision modificative n°1 – Budget Ville**

Bernard Gleize présente la Décision modificative n°1 sur le budget principal examinée en commission finances comme suit :

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Art.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>DM n°1</b>
6419	Remb. Sur rémunér. Personnel	30 000,00
70323	Redev. Occup. Domaine pub	1 000,00
7311	Contributions directes	14 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 300,00
7381	Taxes addit. Droit de mutat.	29 000,00
7411	Dotation forfaitaire	-5 000,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	4 000,00
74748	Subventions communes	1 200,00
7478	Autres organismes	13 000,00
74833	Etat compensation T.P.	-270,00
74834	Etat compensation T.F.	-1 000,00
74835	Etat compensation T.H.	11 000,00
758	Produits divers de gestion	3 000,00
76232	Remboursement par le GFP de ratt	6 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>109 230,00</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Art.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>DM n°1</b>
60622	Carburant	500,00
60623	Alimentation	-3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 600,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00
60632	Fournitures petits équipements	-2 000,00
611	Contrat prestations services	1 000,00

6135	Locations mobilières	2 300,00
61521	Entretien de terrains	-2 000,00
615231	Entretien de voies	5 000,00
61551	Entretien de matériel roulant	-1 000,00
61558	Entretien autre biens mobiliers	-2 000,00
6188	Autres frais divers	3 500,00
6226	Honoraires	-4 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	-2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00
6237	Publications	-4 000,00
6262	frais de télécommunication	-1 000,00
6283	Frais de nettoyage	2 600,00
62875	Aux communes membres du GFP	300,00
62876	Remboursement à un GFP de rattachement	1 700,00
6218	Autres personnels extérieurs	1 400,00
6331	Versement de transport	700,00
6333	Frais de formation	-1 000,00
6338	Autres impôts et taxes	700,00
6411	Personnel titulaire	-10 000,00
6413	Personnel non titulaire	35 000,00
64168	Autres emploi d'insertion	4 500,00
6451	Cotisation URSSAF	8 000,00
6458	Cotisation CNAS	-2 000,00
64731	Alloc. Chôm. Versées directem.	4 500,00
73921	Attributions de compensation	39 000,00
6554	Cotisat. Organismes de regroup.	-5 000,00
023	Virement à la section d'invest.	33 430,00
<b>TOTAL</b>		<b>109 230,00</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Art.</b>	<b>Désignation</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>NON AFFECTE</b>			
021	Virement de la section de fonct.	33 430,00	
1321	Subventions	11 001,73	
1322	Subventions	2 337,88	
1641	Emprunts en euros	83 780,00	
276351	Autres créances immobilisées sur des groupements de collectivités	23 000,00	
1311	Subventions		11 001,73
1312	Subventions		2 337,88
<b>TOTAL</b>		<b>153 549,61</b>	<b>13 339,61</b>
<b>BSC (Bâtiments scolaires)</b>			
1321	Fonds parlementaires	-3 100,00	
<b>TOTAL</b>		<b>-3 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>MAI (Mairie)</b>			
2183	Matériel informatique		2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles		5 600,00

<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>7 600,00</b>
<b>VOI (Voirie)</b>			
1348	France Télécom	20 900,00	
<b>TOTAL</b>		<b>20 900,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AEM (Autres Équipements municipaux)</b>			
21318	Autres bâtiments publics		4 500,00
2135	Installation générale		9 200,00
2158	Autres matériels et outillage		5 100,00
21758	Autres installations techniques		5 000,00
2184	Mobilier		5 700,00
2188	Autres		3 300,00
2313	Constructions		500,00
2315	Travaux		4 900,00
2318	autres		2 300,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>40 500,00</b>
<b>PLU</b>			
202	Frais réalisation doc urba		20 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>Développement Durable</b>			
2188	Autres immo corporelles		1 200,00
2113	terrains aménagés		1 700,00
2121	plantations		1 100,00
2312	Agencet et aménagements terrains		-4 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRE (Crèche)</b>			
1321	Etat et établissements nationaux	90,00	
1321	MSA	10 000,00	
2184	Mobilier		-5 000,00
2313	Constructions		10 000,00
2188	Autres immo corporelles		5 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>10 090,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>ART (Aménagement salle - Maison des Arts)</b>			
2313	Construction		90 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>
<b>Total Général</b>		<b>181 439,61</b>	<b>181 439,61</b>

Vincent Pain : l'emprunt sera-t-il réalisé ?

Bernard Gleize : Non il s'agit d'un emprunt d'équilibre dont la réalisation n'est pas nécessaire en 2017. En revanche, il se peut qu'en 2018 un emprunt soit à contracter pour financer les travaux projetés : réhabilitation des voiries, salle multi-activités, Maison des Arts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 sur le budget de la ville.

#### **42/2017 - Décision modificative n°1 – Budget Assainissement**

Bernard Gleize présente la décision modificative n°1 sur le budget assainissement examinée en commission finances comme suit :

Recettes d'exploitation		
Articles	Désignation	
002	Excédent de fonctionnement	32,70 €
70611	Redevance assainissement	20 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>20 032,70 €</b>
Dépenses d'exploitation		
Articles	Désignation	
615	Entretien et réparation	12 032,70 €
6218	Personnel extérieur	8 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>20 032,70 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 sur le budget assainissement.

### 43/2017 - Tarifs 2018

Bernard Gleize présente les tarifs pour 2018 comme suit :

Photocopie	A4	0,25 €	Manifestations	Tarif A	5,00 €
	A4 recto-verso	0,35 €		Tarif B	7,00 €
	A3	0,35 €		Tarif C	10,00 €
	10 A4	1,50 €		Tarif D	12,00 €
	Envoi de fax	0,40 €		Tarif E	15,00 €
	10 enveloppes « Vauhalla »	2,00 €		Tarif F	20,00 €
Cimetière	Concession 50 ans	830,00 €		Tarif G	25,00 €
	Concession 30 ans	470,00 €		Tarif H	30,00 €
	Taxe de dispersion	72,00 €		Tarif I	40,00 €
	Colombarium 15 ans	630,00 €		Tarif J	50,00 €
	Colombarium 30 ans	1 050,00 €		Tarif K	100,00 €
Bibliothèque	Droit d'inscription Bibliothèque	14,00 €	Tarif L	200,00 €	
	Indemnité de retard Livre / semaine	1,00 €	Magazine	Format 1 (1/8 page)	92,00 €
	Indemnité de retard Support multimédia / semaine	1,00 €		Format 2 (1/4 page)	160,00 €



Voirie	Permission Voirie journalière	50,00 €	Format 3 (1/2 page)	305,00 €	
	Redevance annuelle Emplacement Taxi	137,00 €		Forfaits pour une année (soit 3 parutions) :	
	Occupation annuelle Domaine Public	1 000,00 €		Format 1 (1/8 page)	253,00 €
PLU	Photocopie règlement PLU	2,70 €	Format 2 (1/4 page)	405,00 €	
	Tirage PLU	90,00 €	Format 3 (1/2 page)	810,00 €	

Salles	Salle Polyvalente	Caution	500,00 €
		Tarif Vauhallanais et ville de la CPS	600,00 €
		Tarif Associations extérieures	600,00 €
	Salle F MARON	Caution	150,00 €
		Tarif Vauhallanais et ville de la CPS	100,00 €
		Tarif Associations extérieures	100,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs municipaux 2018.

#### **44/2017 - Contrat groupe d'assurance statutaire**

Sur présentation de Bernard Gleize, le contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 600 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Le C.I.G. a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

La commune de Vauhallan est adhérente au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018 et compte-tenu de l'intérêt a priori d'une consultation groupée, souhaite renouveler son adhésion au futur contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CIG va engager et prend acte que les taux de cotisations lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **45/2017 - Subvention chambre des métiers de l'artisanat du Morbihan**

Sur présentation de François Hillion, la chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan a sollicité la commune pour une subvention de 50,00 € suite à la scolarisation d'un vauhallanais en apprentissage dans un établissement du Morbihan.

Elia Bernard : Comment a-t-on eu connaissance de cette scolarisation ?

François Hillion : nous avons reçu un courrier de la chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € à la chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan.

#### **46/2017 - Participation 4L Trophy**

Sur présentation d'Isabelle Glasset, deux équipages de Vauhalla se sont lancés un défi en réalisant le 4L trophy qui se déroulera au Maroc du 15 au 25 février 2018 et sont venus rencontrer la municipalité pour exposer leur projet et solliciter une subvention.

Isabelle Glasset précise que les deux équipages ont participé à la journée de la prévention routière et qu'un équipage sera présent aux Chalandises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150,00 € par équipage.

#### **47/2017 - Approbation rapport de la CLECT**

Sur présentation de Bernard Gleize, La CLETC s'est tenue le 8 novembre 2017 en vue d'adopter divers ajustements de charges dans le cadre des compétences liées aux voiries, aux équipements culturels et sportifs, à la protection de l'environnement, aux offices du tourisme et à l'eau potable.

Bernard Gleize précise que le point concernant la mutualisation du garagiste sera revu lors d'une prochaine CLECT. Il ne devrait pas figurer dans le rapport car la contribution financière des 3 communes concernées et de la CPS n'a pas été discutée en CLETC. Dans le projet initial de cette mutualisation, la contribution de la commune de Vauhalla était fixée à 2%. Une des questions posées est celle de la participation de la CPS.

Vincent Pain : 4 Véhicules sont concernés pour la commune ?

François Hillion : oui 4 véhicules, nous ne sommes pas obligé de choisir ce système mais il faut jouer le jeu de l'agglomération

Bernard Gleize précise que l'intérêt communautaire des 3 salles de diffusion culturelle que possède la CPAS est remis en question. La décision a été prise de les rétrocéder aux communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Concernant les offices du tourisme, le bureau communautaire a décidé de les financer sur fonds propres sans contribution des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 8 novembre 2017 sauf le point sur la mutualisation d'un garagiste entre les communes de Saclay, Vauhalla et Igny, reporté à une prochaine CLECT.

#### **48/2017 - Dissolution du SIEPS**

Sur présentation de Bernard Cellier, lors de la dernière séance du Conseil Syndical du SIEPS, le 9 octobre dernier, les membres du conseil ont adopté à l'unanimité une délibération approuvant la dissolution du syndicat.

En effet la compétence eau potable est une compétence intercommunale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 prise en charge par la CPS.

Bernard Cellier précise que la compétence eau potable est une compétence CPS et la compétence Incendie revient à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande son retrait du SIEPS, demande la dissolution du syndicat au 31 décembre 2017 et approuve les modalités de liquidation suivantes :

- Répartition pour chaque commune du montant de commande la concernant dans le programme de travaux annoncé dans le marché attribué à Suez pour le renouvellement des poteaux incendies 2017-2018
- Répartition du solde au prorata de la population de chaque commune à partir du chiffre de population ayant servi au calcul de la cotisation 2017.

Et autorise le président du SIEPS à signer tout acte relatif à cette dissolution.

#### **49/2017 - Avenant DSP Assainissement**

Sur présentation de Bernard Gleize, la délégation de service public concernant l'assainissement arrive à terme le 31 mai 2018. Compte tenu du transfert de la compétence à la CPS au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il convient de prolonger la DSP de 19 mois afin de laisser une année à la CPS pour relancer une nouvelle Délégation de Service Public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 et autorise le maire à signer l'avenant de DSP.

#### **50/2017 - PFAC – Tarif 2018**

Sur présentation de Bernard Gleize, le SIAVB fixe chaque année la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le SIAVB à appliquer ces taux pour l'année 2018 à savoir 12,60 € par m<sup>2</sup> de surface de plancher.

### **Personnel**

#### **51/2017 - Tableau des effectifs**

Sur présentation de Bernard Gleize, comme chaque année, il est nécessaire de tenir compte des évolutions au niveau des effectifs et d'ajuster le tableau des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

François Levrat : est-ce l'augmentation du nombre de berceaux qui a conduit au recrutement d'un médecin ?

François Hillion : non, avant un médecin intervenait et il était rémunéré la vacation. Nous avons l'opportunité de recruter un médecin à temps partiel pour 2h par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Tableau des effectifs pour 2018		
		Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>TITULAIRES</b>				
<b>Secteur Administratif</b>				
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	3	2	
Adjoint Administratif	C	1	1	
<b>Secteur Social</b>				
Educatrice chef de Jeunes enfants	B	1	1	
Educateur de jeunes enfants		1	1	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
<b>Secteur Technique</b>				
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
<b>Secteur Culturel</b>				
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
<b>Secteur Animation</b>				
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	3	3	
<b>TOTAL TITULAIRES</b>		<b>20</b>	<b>18</b>	<b>0</b>
<b>NON TITULAIRES</b>				
<b>Secteur Technique</b>				
Adjoint technique	C	5	5	
<b>Secteur Social</b>				
Educatrice de jeunes enfants	B	0	0	
Médecin	A	1	1	1
Auxiliaire de puériculture	C	1	1	
<b>Secteur Animation</b>				
Adjoint d'animation	C	7	7	2
<b>TOTAL NON TITULAIRES</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>3</b>

### 52/2017 - Régime Indemnitare

Sur présentation de Bernard Gleize, il est nécessaire d'adopter le nouveau régime indemnitaire des agents de la commune de Vauhalla pour tenir compte de l'évolution des textes en la matière.

Il a été instauré en parti lors du conseil municipal de décembre 2016 mais pas pour tous les grades faute de publication des décrets d'application. Le nouveau régime indemnitaire proposé s'appliquera également aux agents techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le régime indemnitaire proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 53/2017 - Recrutement agents recenseurs et coordonnateur

Sur présentation de Bernard Gleize, La population de la commune de Vauhallaan va être recensée entre le 18 janvier et le 17 février 2018.

Attention : indique-t-on la précision apportée que certains agents communaux sont volontaires pour assurer cette mission d'agent recenseur. ??

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Rodolphe Aubert en tant que coordonnateur, décide de recruter 4 agents recenseurs et fixe la rémunération à 1 000 € par agent recenseur et coordonnateur.

### 54/2017 – Attribution de marché de travaux

Sur présentation de Bernard Gleize, l'analyse des offres pour la construction de la salle multi-activités à la maison des arts a eu lieu.

Bernard GLEIZE rappelle que la commission d'appel d'offres doit être réunie pour les marchés dont le montant excède 5 225 000 € de travaux Comme indiqué en commission finances, en considération du montant total des travaux, il a été décidé de soumettre la décision de l'attribution du marché au conseil municipal. Le rapport détaillé d'analyse des offres et la synthèse ont été remis en commission finances.

Vincent Pain : qu'en sera-t-il si le Conseil Municipal ne décide pas l'attribution du marché conformément aux décisions d'attribution prises par le Maire ?

Bernard GLEIZE indique que c'est la décision du Conseil Municipal qui vaudra.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 14 voix pour et 3 voix contre (Vincent Pain, Olivier Le Traon et Elia Bernard), décide d'attribuer le marché comme suit :

	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	GROS ŒUVRE	OSB 87 RUE DES MONTATONS 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	86 181,93 €
2	CHARPENTE METALLIQUE	LES CHARPENTIERES DE PARIS 46 RUE DES MEUNIERES 92225 BAGNEUX	53 700,00 €
3	COUVERTURE BARDAGE	SCHNEIDER ET CIE 3 RUE PASTEUR 91178 VIRY CHATILLON CEDEX	48 975,94 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	REITHLER 5 RUE CLAUDE CHAPPE 77400 LAGNY SUR MARNE	160 248,00 €
5	CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONDS	TEP 7 ALLEE CLAUDE MONET 94450 LIMEIL BREVANNES	23 635,62 €

6	MENUISERIES INTERIEURES	FELDIS ET LEVIAUX 5 RUE GATELLIET 77008 MELUN	67 649,25 €
7	REVETEMENTS DE SOLS	TEP 7 ALLEE CLAUDE MONET 94450 LIMEIL BREVANNES	11 055,56 €
8	PEINTURE	PEINTECHNIC 3 RUE AMPERE 91630 GUIBEVILLE	11 403,40 €
9	APPAREILS ELEVATEURS	L2V 4 AVENUE DES MARRONNIERS - BATIMENT 13 94300 BONNEUIL SUR MARNE	37 770,00 €
10	CVC PLOMBERIE	RSCP 8 RUE DU FROMENTEAU ZA LES HAUTS DES VIGNES 91940 GOMETZ LE CHATEL	52 866,00 €
11	ELECTRICITE	SEGE 9 AVENUE DES GRENOTS 91150 ETAMPES	29 894,00 €

Et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

Déclaration de Vincent Pain au nom de la liste « Vauhallan pour tous » :

*« Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de convocation de la commission appel d'offres pour étudier les dossiers et prendre les décisions, sous couvert que les montants de ces appels d'offres pour des travaux sont inférieur à 5 millions d'euros. C'est la loi.*

*Il est certes possible de se cacher derrière la loi, mais en comparaison du montant du budget annuel communal, ce seuil n'est pas réaliste en proportion pour notre commune. Cet argument cache un choix délibéré de l'équipe en place de ne pas convoquer de commission, afin de lui permettre de prendre des décisions sans y impliquer l'ensemble des différents courants du conseil municipal.*

*Les éléments finalement transmis lundi soir dernier, suite à demande écrite de notre part, et faisant partie de la proposition de délibération, sont partiels. Les quelques informations de la colonne "appréciation" ne permettent pas de comprendre comment les décisions des notations des différents fournisseurs ont été établies.*

*De plus, nous dénonçons la mascarade que représente ce vote, puisque d'après les réponses que nous venons d'avoir, la décision des lots était déjà faite aux entreprises retenues en date du 2 novembre 2017 (Cf. note de synthèse reçue le 17 novembre, ou il n'y avait pas la délibération n°54/2017, mais une liste de "décisions du maire prises depuis le dernier conseil municipal")*

*L'ensemble du marché d'environ 600 000 euros ayant déjà été attribué par Monsieur le Maire, nous ne pouvons cautionner ces actes.*

*En conséquence, les élus "Vauhallan pour tous" décident de voter contre de cette délibération ».*

Clôture de séance à 21h20